

☺ Solvency II, évolutions connues et en vigueur de niveau 2 et 3 – Workshop

Etre à jour sur les dernières évolutions réglementaires Européennes sur la durabilité et la résilience opérationnelle aux risques numériques

PUBLIC

Actuaires – Managers et collaborateurs des fonctions ALM et trésorerie – Analystes ALM
Assurance – Risk managers – Conformité – Consultants SSII dans le secteur de l'assurance – Agents généraux – Banquiers privés – Gestion ALM de compagnies d'Assurance Vie – Gérants d'actif ayant vocation à investir en fonds en Euro – Equipes reporting réglementaire – Auditeurs internes et externes – Fonctions finance et trésorerie en assurance

PRÉ-REQUIS

Une première approche/expérience sur Solvabilité II est requise

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Apprentissage par l'action avec des cas pratiques ciblés

Valeur ajoutée des échanges et du partage d'expériences entre participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de

Code
702978

Durée
3 heures / 3 heures

Tarif Inter*
450 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Revoir les évolutions depuis 2019
- Approfondir les piliers 2 et 3 sur la durabilité
- Appliquer pour les piliers 2 et 3 la résilience opérationnelle aux risques numériques

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Revoir les évolutions depuis 2019

- Commenter la Directive UE/2009/138 en vigueur au 31/12/2024
- Revenir sur les principaux points impactant du RD UE/2015/35 via l'amendement (revue 2018/revue formule standard) RD UE/2019/981
- Revenir sur les textes de niveau 3 à fin 2024 (notices ACPR)

Approfondir les piliers 2 et 3 sur la durabilité (règlement UE/2021/1256)

- Intégrer les risques de durabilité dans la gouvernance des organismes d'assurance et de réassurance
- Etudier le pilier 3, reporting QRTs
- Préciser le règlement UE/2023/894 abrogeant le UE/2015/2450 Taxonomie XBRL 2.8.0
- Intégrer les normes techniques d'exécution concernant les modèles à utiliser pour la communication, par les entreprises d'assurance et de réassurance à leurs autorités de contrôle, des informations nécessaires à leur contrôle,

Appliquer pour les piliers 2 et 3 la résilience opérationnelle aux risques numériques

- Etudier les points clés du règlement UE/2022/2554
- Analyser les points clés de la directive UE/2022/2556 modifiant la directive UE/2009/138
- Décrire le règlement UE/2024/1502 définition des critères de désignation des prestataires de service TIC critiques

la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Détailler le règlement UE/2024/1772 classifiant les incidents liés aux TICs, les cybermenaces, fixant les seuils d'importance et les détails des rapports d'incidents majeurs
- Décrire le règlement UE/2024/1773 normes techniques sur le contenu de la politique sur les accords contractuels portant sur les services TIC avec des prestataires tiers soutenant des fonctions critiques ou importantes
- Expliquer les grands principes du règlement UE/2024/1774 normes techniques précisant les outils, méthodes processus et politique de gestion du risque liés aux TIC et le cadre simplifié de gestion du risque lié aux TIC
- Détailler le règlement UE/2024/1505 fixant les redevances à percevoir par le superviseur auprès des prestataires de service TIC critiques et modalités de paiement de ces redevances
- Analyser précisément la notice de l'ACPR décrivant le cadre de gestion des risques liés aux TIC
- Analyser les éléments relatifs à DORA dans la notice ACPR – Communication d'informations à l'autorité de contrôle et informations à destination du public (RSR/SFCR) pour les entreprises et groupes d'assurance soumis à la Directive Solvabilité 2

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 14 Déc. 2026

